

Grignon	François	RIEU
Hauteluce	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montaille	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millièrès	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Flumet	Christian	OUVRIER BUFFET
Rognaix	Joël	GACHET
Venthon	Serge	LABROUSSE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOUÏ AMAL
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Philippe BRANCHE	Cevins	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Lucas DA SILVA GOMES	Cléry	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
François GAUDIN	Grésy-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Nicolas BERNARD-DUGUET	Thénésol	Ayant donné pouvoir à Frédérique DUC
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Véronique DENOISIÉ	Ugine	Ayant donné pouvoir à Laurent PATUEL
Thomas BRAY	Villard sur Doron	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Commande publique – Marché « Travaux de rénovation des bassins aquatiques gérés par la Communauté d’Agglomération Arlysère » - Abrogation de la délibération n° 69 du 25 février 2026

Rapporteur : M. le Président

La présente consultation porte sur les travaux de réfection des joints de carrelage et des joints de dilatation de bassins gérés par la CA Arlysère.

Initialement, les travaux prévus étaient répartis comme suit :

- Lot 1 : Réfection des joints de carrelage et de dilatation sur les sites de Gilly-sur-Isère et d'Ugine
- Lot 2 : Rénovation d'ensemble des bassins aquatiques incluant la rénovation de la patageoire et du bassin ludique de Frontenex, ainsi que l'étanchéité du bac tampon de Gilly-sur-Isère

Chaque lot comprenait une tranche ferme, et le lot n° 2 comportait également une tranche optionnelle.

Toutefois, la collectivité a souhaité redéfinir ses besoins afin de réaliser uniquement les travaux de réfection des joints de carrelage et de dilatation sur les sites de Gilly-sur-Isère et d'Ugine.

Il convient, en conséquence, d'abroger la délibération n°69 du 25 février 2026.

Il sera rendu compte de la décision prise dans le cadre du nouveau marché lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, abroge la délibération n° 69 du Conseil Communautaire du 25 février 2026.

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

